



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2491

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Université Claude Bernard Lyon 1 - Rénovation du site Rockefeller - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Deseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2491

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Université Claude Bernard Lyon 1 - Rénovation du site Rockefeller - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de la croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif.

La convention de site de Lyon, en application du Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, volet enseignement supérieur-vie étudiante et recherche, a fait l'objet d'une délibération du Conseil de communauté le 11 février 2008.

Cette convention de site prévoit notamment, sur le volet enseignement supérieur, la rénovation du site Rockefeller de l'université Claude Bernard Lyon 1, projet qui vise à mettre aux standards internationaux les bâtiments d'enseignement de cet établissement.

Projet

Le campus Lyon Santé Est constitue l'une des implantations majeures de l'université Claude Bernard Lyon 1, avec la Doua, et regroupe les sites de Rockefeller et de la Buire. Situé dans le 8^e arrondissement de Lyon, il bénéficie d'un environnement scientifique et clinique de premier ordre : centre Léon Bérard, hôpital Edouard Herriot, le Vinatier, hôpital Neuro-Cardiologie. Au total, dans ce secteur, sont concentrés les 2/3 des lits hospitaliers de l'agglomération.

L'université Claude Bernard Lyon 1 est la 4^e université française, composée de 5 000 personnes et 35 000 étudiants, mais elle est la 1^{ère} université française par le nombre d'étudiants en santé : 12 000 étudiants répartis, depuis la rentrée 2009, en 2 facultés de médecine : Lyon Santé est et Lyon sud, soit environ 11 % des effectifs lyonnais du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Le projet financé dans le cadre du CPER 2007-2013 concerne le bâtiment principal du site Rockefeller, construit en 1932, symbole de l'architecture de Tony Garnier. D'une superficie de 50 600 mètres carrés sur 6 étages, il accueille 9 000 étudiants, répartis dans les enseignements de médecine, pharmacie, biologie, et l'Institut des sciences et techniques de réadaptation. Il accueille également des laboratoires de recherche (Institut national de la santé et de la recherche médicale -INSERM- et Centre national de recherche scientifique -CNRS- notamment), l'Institut médico-légal, une bibliothèque universitaire et des locaux pour la vie étudiante.

Ce bâtiment a vieilli et la vétusté d'une grande partie de ses locaux n'est plus à la hauteur de la notoriété des enseignements qui y sont dispensés et pose des problèmes de sécurité.

L'opération de rénovation du site Rockefeller inscrite dans le CPER 2007-2013 concerne essentiellement la rénovation du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment principal, ainsi que les locaux de la bibliothèque universitaire.

Elle constitue la 1^{ère} phase de la rénovation globale du site, la seconde phase devrait être, quant à elle, programmée dans le cadre d'un complément de financement du Conseil régional de Rhône-Alpes.

Le montant de l'opération de rénovation du site Rockefeller est évalué à 19,2 M€ dans le cadre du CPER 2007-2013. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'université Lyon 1.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- travaux du rez-de-chaussée : 2012-2014,
- travaux du 1er étage : 2014-2015,
- travaux de rénovation de la bibliothèque universitaire peuvent être réalisés de manière totalement indépendante de ceux concernant les étages. Ils sont programmés entre fin 2012 et début 2014.

Montage financier

La participation des différents financeurs à l'opération s'établit ainsi :

- Etat :	10 000 000 €
- Région Rhône-Alpes :	7 000 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	2 200 000 €

Celle-ci fait l'objet de l'échéancier suivant :

- 700 000 € pour 2012,
- 700 000 € pour 2013,
- 500 000 € pour 2014,
- 300 000 € pour 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de rénovation du site Rockefeller prévu par la convention d'application du site de Lyon du Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 volet Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2515 pour un montant de 2 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 700 000 € en 2012,
- 700 000 € en 2013,
- 500 000 € en 2014,
- 300 000 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.